



Les pratiques des élevages bovins laitiers bretons en 2015

Biosécurité et santé des animaux : des éleveurs laitiers prudents et vigilants

Les bovins laitiers bretons sont moins exposés aux risques de contamination par contact avec d'autres bovins que dans le reste de la France. Par ailleurs, les éleveurs font preuve d'une grande prudence : contrôle de la qualité de l'eau de boisson, traitement des bâtiments contre les nuisibles, surveillance du troupeau. Le bon statut sanitaire du cheptel limite en revanche le recours à la vaccination. Les éleveurs affirment leur volonté de réduire l'usage des produits vétérinaires, avant tout pour des raisons de coût. Le traitement antibiotique au tarissement reste d'usage.

Le maintien en bonne santé du cheptel est un enjeu majeur pour les éleveurs, à titre collectif et individuel. Les maladies provoquent en effet des baisses de production, se traduisant par des pertes économiques, et leur présence sur le territoire peut générer des entraves aux échanges commerciaux. Complémentaires des traitements vétérinaires, les mesures préventives contribuent au maintien de la santé du troupeau et permettent aussi de limiter les dépenses. Le respect des règles de bonnes pratiques d'hygiène et d'asepsie, la conception et l'entretien des bâtiments, l'application de mesures de biosécurité et de suivi sanitaire, constituent des moyens efficaces de prévention et de lutte contre le microbisme et les infections. Ils permettent notamment de limiter le

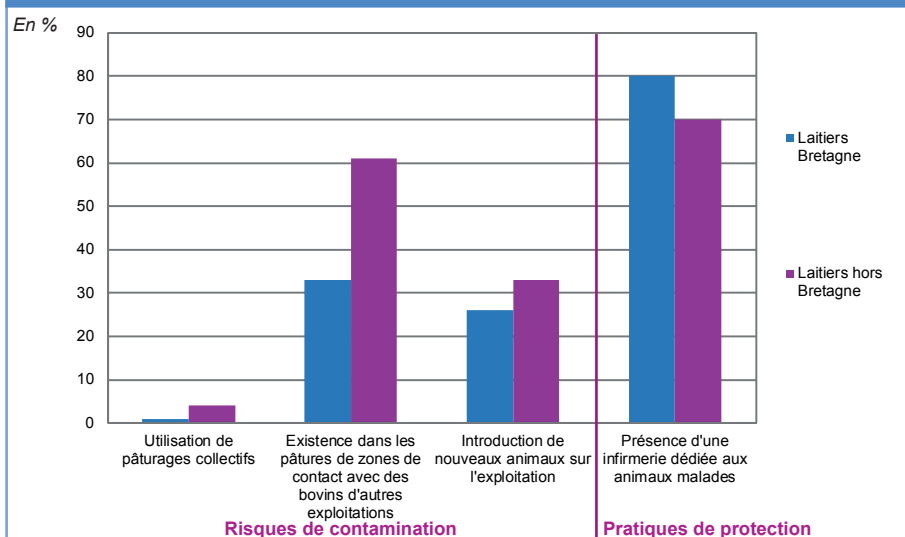
recours aux antibiotiques et de répondre à l'enjeu de lutte contre l'antibiorésistance.

Des contacts limités entre troupeaux

Les voies de contamination des bovins d'élevage par des maladies ou des parasites sont multiples. Les animaux peuvent contracter des maladies au contact d'autres bovins, que ce soit au pâturage ou lors de l'arrivée de nouveaux animaux (cf. figure 1). Les risques sont cependant moins élevés en Bretagne. En effet, contrairement à certaines régions de montagne, où l'estive est pratiquée, les troupeaux bovins bretons n'utilisent pas de pâturages collectifs. De plus, les pâtures sont plus souvent séparées par des haies, ce qui limite les zones de contact entre troupeaux d'exploitations

Figure 1 - Contaminations entre bovins : moins de risques pour les élevages laitiers bretons

Exposition aux risques liés aux contacts entre bovins et mesures de précaution adoptées



Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

différentes. Ainsi, seul un tiers des troupeaux peut être amené, lors de leur sortie au pâturage, à croiser des bovins d'autres exploitations. Hors de Bretagne, cette part est de deux tiers.

Seul un quart des élevages a introduit au moins un nouveau bovin sur l'exploitation en 2015. C'est un peu moins que sur les autres élevages laitiers français (un tiers). Pour isoler les animaux malades des animaux sains et faciliter les soins, quatre élevages sur cinq utilisent une infirmerie. Les vétérinaires, techniciens, fournisseurs, etc., peuvent également être involontairement vecteurs de maladies. C'est pourquoi huit élevages sur dix disposent de matériel limitant l'introduction d'éléments pathogènes dans les bâtiments lors de leurs visites. Il s'agit surtout d'un robinet extérieur pour le lavage des bottes.

Une vache laitière fortement productrice et consommant un aliment sec tel que le foin peut boire près de 100 litres d'eau par jour. Un abreuvement correct, en quantité et en qualité, est essentiel pour la santé et le bien-être des bovins. Il permet notamment de limiter les problèmes de parasitisme au pâturage. Quand les bovins sont en pâture, deux tiers des élevages n'ont recours qu'à une ressource en eau propre à l'exploitation (puits, forage, cours d'eau...), sans utiliser l'eau du réseau. Même quand les bovins sont au bâtiment, ce type d'eau reste le seul utilisé par plus

de 60 % des éleveurs bretons. Hors de Bretagne, plus de la moitié des éleveurs laitiers privilégient au contraire l'eau du réseau comme seule eau de boisson (cf. figure 2).

La qualité bactériologique de l'eau de boisson sous étroit contrôle

Lorsque l'eau de boisson ne provient pas du réseau, pour s'assurer de sa qualité, la quasi-totalité des élevages fait réaliser des analyses bactériologiques, généralement complétées par des analyses physico-chimiques, et deux tiers la désinfectent. La Bretagne est la région où la part d'élevages laitiers analysant l'eau de boisson est la plus élevée (cf. figure 3). Les pratiques des éleveurs bretons se rapprochent de celles des autres éleveurs du quart nord-ouest (Pays de la Loire, Normandie, Hauts-de-France), mais diffèrent notablement des pratiques des éleveurs du sud-ouest et des régions de montagne (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est). En Bretagne, les exploitations avec de grands troupeaux sont tenues de protéger leur puits, à proximité duquel les bovins ne doivent pas circuler. Mais les puits bretons sont généralement peu profonds. La densité de l'élevage et l'habitat plutôt regroupé accroissent le risque de contamination, d'où cette surveillance très étroite de la qualité bactériologique de l'eau. Cette surveillance est également

fréquente : pour neuf élevages sur dix, la dernière analyse bactériologique date de moins d'un an.

Une bonne hygiène des bâtiments est un moyen de prévention. Pourtant, deux tiers des bâtiments logeant des vaches laitières ne sont jamais désinfectés. Quand il y a désinfection, c'est généralement une ou deux fois par an. En matière de désinfection, les pratiques des éleveurs bretons sont similaires à celles des autres éleveurs laitiers français.

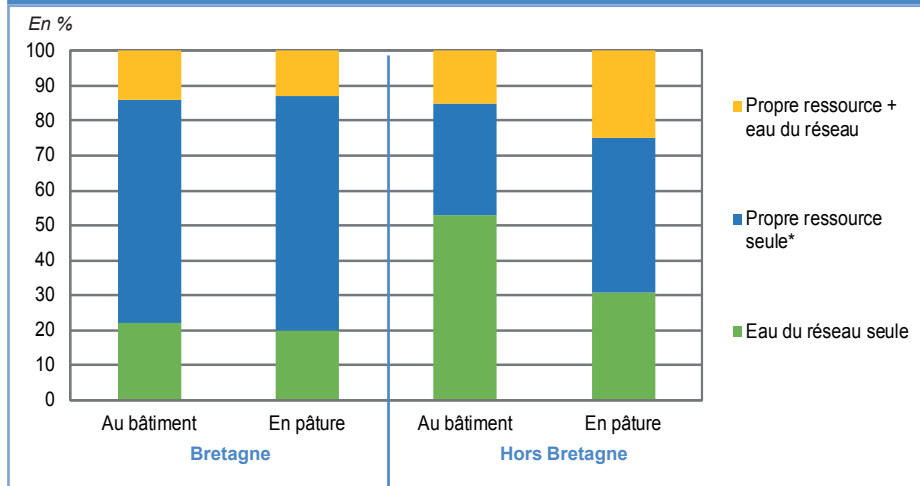
Huit éleveurs sur dix traitent leurs bâtiments contre les nuisibles

Les nuisibles (rongeurs et insectes) peuvent transmettre des maladies, et constituent une nuisance pour les animaux de rente ainsi que pour le personnel. C'est pourquoi 80 % des élevages réalisent des traitements des bâtiments, ce qui place la Bretagne au deuxième rang des régions, juste derrière les Pays de la Loire. Les traitements sont avant tout des raticides. Comme ils s'appliquent presque toujours sous forme solide, la protection de l'applicateur se résume souvent à des gants. Cependant, des prestataires extérieurs interviennent dans 43 % des élevages bretons pour appliquer des raticides, contre 16 % en France hors Bretagne. Cela explique que l'utilisation d'un équipement complet y soit plus fréquente (51 % des élevages laitiers, contre moins de 18 % dans l'ensemble des autres régions). Le traitement contre des insecticides et/ou acaricides est moins répandu. Un tiers des éleveurs en applique. C'est presque toujours le chef d'exploitation qui s'en charge. Comme au niveau national, les répulsifs sont très peu employés.

Comme les mesures de biosécurité évoquées précédemment, la vaccination fait partie des mesures préventives. Pour diverses raisons (cf. encadré sur la vaccination, page 5), un élevage laitier breton sur cinq y a recours, soit une proportion deux fois inférieure à la proportion nationale.

Figure 2 - En Bretagne, l'eau d'abreuvement provient surtout de ressources propres à l'exploitation

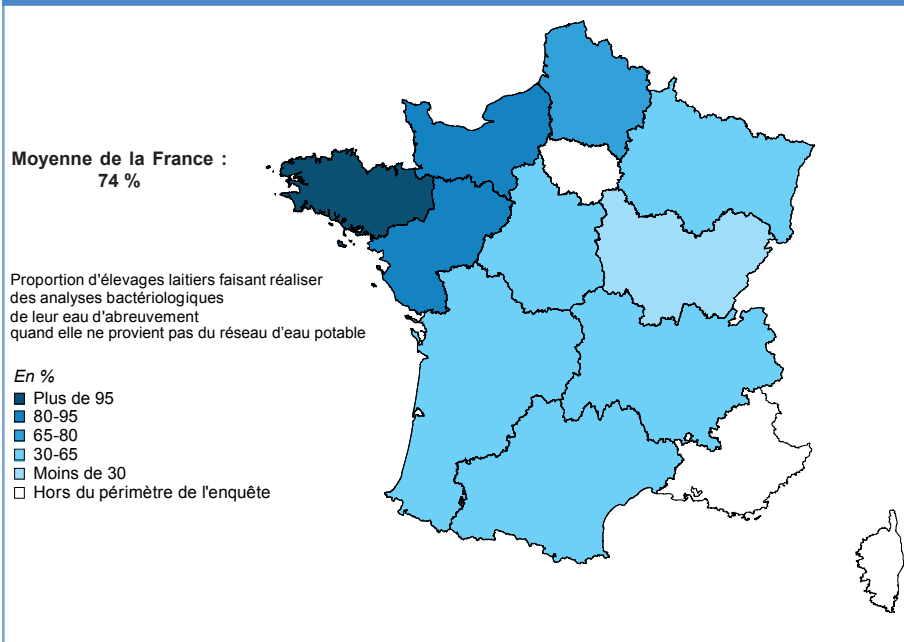
Part des élevages laitiers selon l'origine de l'eau d'abreuvement utilisée au bâtiment et en pâture



* puits, forage, cours d'eau, etc.

Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Figure 3 - Une plus forte proportion d'élevages laitiers réalisant des analyses de l'eau de boisson dans le Nord-Ouest



Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

La consultation du vétérinaire, essentielle pour déclencher un traitement

Lorsque, malgré toutes les mesures de précaution mises en œuvre, les animaux sont parasités et/ou malades, les éleveurs peuvent choisir de recourir à des traitements vétérinaires (antiparasitaires et antibiotiques). Comme au niveau national, leur décision d'appliquer ou non ces traitements se fonde essentiellement sur trois sources d'information, citées par au moins 80 % des éleveurs : l'observation du troupeau, l'expérience des éleveurs et l'avis d'un vétérinaire. Cependant, si les éleveurs hors de Bretagne se fondent avant tout sur leur propre observation du troupeau, les éleveurs bretons se fient quant à eux en priorité à l'avis de leur vétérinaire. Pour autant, les bovins bretons font l'objet d'une surveillance étroite (cf. figure 4). Au bâtiment, ils sont surveillés plusieurs fois par jour. En pâture, la surveillance s'exerce au moins une fois par jour dans plus de neuf élevages sur dix. Plus de la moitié des éleveurs observent même leurs bovins plusieurs fois par jour, quand seulement un quart des autres éleveurs laitiers français surveillent leurs bovins à une telle fréquence. En la matière, les différences régionales sont

marquées, probablement liées à la rusticité des vaches, à la disposition du parcellaire, notamment par rapport aux bâtiments, ou au type d'animaux mis en pâture.

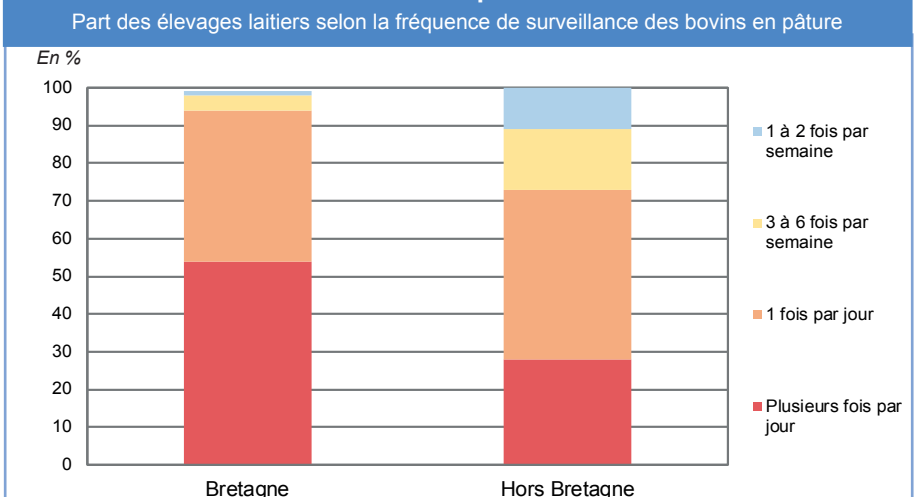
Les antiparasitaires, presque toujours appliqués par l'exploitant lui-même, permettent de lutter contre les parasites internes et externes. Si seulement la moitié des éleveurs luttent contre les parasites externes, en revanche, 85 % d'entre eux traitent leurs bovins contre les

parasites internes. Quel que soit le type de parasite visé, interne ou externe, le mode d'application privilégié est la voie cutanée.

La plupart des éleveurs ont recours aux antibiotiques

Suite à l'émergence d'une résistance microbienne aux antibiotiques, conduisant notamment à des impasses thérapeutiques en médecine humaine, l'usage prudent et raisonné des antibiotiques destinés aux animaux de rente est devenu une préoccupation majeure. La prescription des antibiotiques comme facteurs de croissance est ainsi interdite dans l'Union européenne depuis 2006. Les plans Ecoantibio 1 (2012-2016) et 2 (2017-2021) du ministère en charge de l'agriculture s'inscrivent dans cet objectif de lutte contre l'antibiorésistance. Selon le bilan d'Ecoantibio 1 réalisé par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'exposition des bovins aux antibiotiques a baissé en France de 24 % entre 2012 et 2016. Les antibiotiques n'en demeurent pas moins une composante essentielle de l'arsenal thérapeutique vétérinaire et l'immense majorité des éleveurs ont encore recours à ces produits. Les pratiques des éleveurs bretons dans ce domaine ne semblent guère différer de celles des autres éleveurs spécialisés français. Avant d'administrer un produit antibiotique, moins de 30 % des éleveurs

Figure 4 - Les bovins laitiers bretons sont surveillés de près, même en pâture



Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

réalisent un antibiogramme¹, qui permet de mesurer l'efficacité d'un panel d'antibiotiques avant de traiter l'animal. L'administration d'antibiotiques à l'ensemble d'un lot quand seulement quelques individus sont malades est peu courante (un élevage sur huit) et presque jamais systématique.

Le traitement antibiotique au tarissement reste la règle

La mammite, inflammation des tissus mammaires, constitue la principale pathologie des élevages laitiers français, touchant 40 % des vaches en production². La préconisation de la vaccination comme moyen de prévention ne fait pas à ce jour consensus. D'ailleurs, seuls 2 % des éleveurs français la pratiquent. Le tarissement est une période-clé de la lutte contre les mammites, pour traiter les vaches atteintes et éviter les nouvelles infections. L'usage systématique des antibiotiques à titre préventif au tarissement, plébiscité par les organismes de développement depuis les années 1970, est aujourd'hui contesté. Les pouvoirs publics et organismes d'appui technique demandent à présent aux éleveurs de faire porter leurs efforts, d'une

1 - En 2016, donc après la réalisation de l'enquête « Pratiques d'élevage », les antibiogrammes sont devenus obligatoires avant prescription des antibiotiques d'importance critique (ceux dont l'efficacité doit être prioritairement préservée dans l'intérêt de la santé humaine et animale et dont la liste est fixée par arrêté). La fréquence de cette pratique a donc pu évoluer.

2 - Site internet « Les mammites, j'anticipe ! », rubrique Informations, chiffres-clés

part sur la prévention (hygiène à la traite, ambiance du bâtiment, alimentation, réforme des vaches incurables), et d'autre part sur le traitement sélectif au tarissement. Mais cette pratique reste très ancrée dans les habitudes des éleveurs. En Bretagne comme ailleurs, plus de neuf élevages laitiers sur dix administrent un traitement antibiotique au tarissement. Néanmoins, la Bretagne figure parmi les régions où la part des éleveurs administrant les antibiotiques de manière sélective (29 %) est la plus élevée.

Une volonté de réduire l'utilisation des produits vétérinaires

La plupart des éleveurs estiment que le recours à la médication au sein de leur exploitation se stabilise, voire recule. Très peu (moins d'un sur vingt) évoquent donc un recours accru à la médication au sein de leur élevage. Et trois quarts considèrent avoir mis en œuvre des pratiques pour diminuer l'usage de produits vétérinaires en 2015. Ils mettent en avant la volonté de réduire les coûts de production (mentionné par neuf éleveurs sur dix). Les frais vétérinaires s'élèvent en effet en moyenne à 6 000 € par exploitation, soit 58 € par UGB (Unité Gros Bétail) bovine, dont plus de 80 % sont des dépenses d'achat de produits vétérinaires (d'après le réseau d'information comptable agricole, moyenne 2014-2016, exploitations spécialisées laitières bretonnes). Leurs autres motivations sont d'assurer le bien-être des animaux (sept éleveurs sur dix)

et de limiter les risques de résistance aux traitements (six sur dix). La réduction des risques sur leur propre santé ne semble pas une préoccupation majeure, seuls trois sur dix mentionnant cet aspect.

Parage et écornage, des interventions largement pratiquées

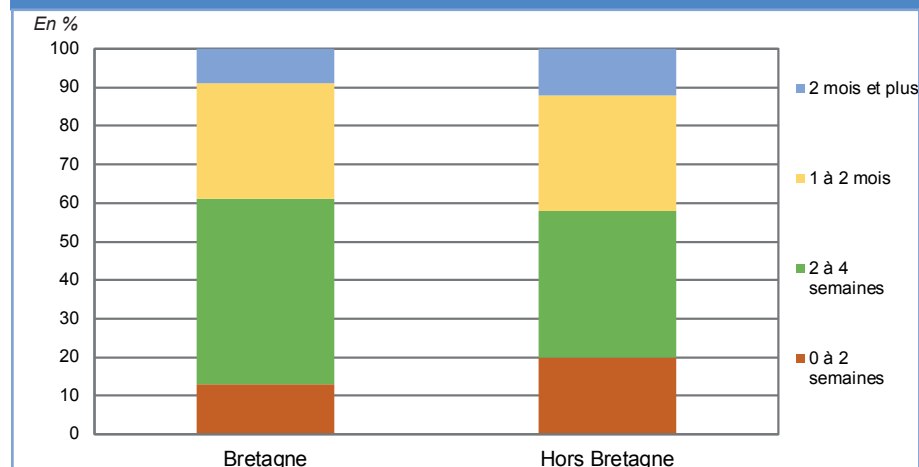
Le parage consiste à entretenir les onglons des bovins. Il permet de prévenir ou soigner les boiteries, donc de faciliter les déplacements des animaux et d'améliorer leur bien-être. Il se pratique dans sept élevages sur dix. Il est un peu moins fréquent que dans le reste de la France (huit élevages sur dix). De plus, les éleveurs bretons ont plutôt recours au parage à titre curatif (six élevages sur dix), alors que l'action des autres éleveurs français a plutôt un rôle préventif (six élevages sur dix). Le parage est majoritairement réalisé par un pareur professionnel.

Bien que l'offre de semences de taureaux sans cornes se développe, le troupeau français reste quasi intégralement constitué de bovins de souches avec des cornes. En 2009, l'Institut de l'élevage estimait à 1 % la proportion de bovins issus d'une sélection spécifique sur l'absence de cornes³. Pour des raisons de sécurité des éleveurs et des animaux, l'écornage est donc très courant, en particulier en

3 - D'après une enquête auprès de 300 éleveurs laitiers et allaitants. « L'écornage des bovins en France : état des lieux des pratiques et des représentations », Kling-Eveillard F., Dockes A-C., Ribaud D., Mirabito L.

Figure 5 - La moitié des élevages laitiers bretons écornent les bovins entre 2 et 4 semaines

Âge des bovins le plus fréquent à l'écornage



Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015



élevage laitier, où les bovins sont plus manipulés qu'en élevage allaitant. Comme dans plusieurs autres régions françaises, plus de neuf éleveurs laitiers bretons sur dix pratiquent l'écorchage, bien souvent de manière systématique.

Les organismes de conseil recommandent une intervention sur des veaux âgés de deux à quatre semaines, ni trop jeunes, car alors fragiles et très sensibles au

stress, ni trop âgés. Passé l'âge de deux mois, l'écorchage est plus douloureux pour l'animal et plus pénible pour l'éleveur. Ces recommandations sont plutôt bien suivies en Bretagne (cf. figure 5). Environ la moitié des éleveurs, qui interviennent généralement eux-mêmes, écornent les veaux entre deux et quatre semaines, et l'écorchage est réalisé avant l'âge de deux mois dans neuf élevages sur dix. Dans

neuf cas sur dix, l'écorchage est thermique (cautérisation). Moins d'un élevage sur dix utilise la pâte caustique ; plus douloureuse pour le veau, elle présente également des risques de brûlure chimique pour l'éleveur et les autres bovins. Compte tenu du jeune âge auquel l'écorchage est souvent pratiqué, deux tiers des éleveurs n'administrent jamais d'analgésique. ■

La vaccination, un outil de prophylaxie parmi d'autres

La vaccination constitue un outil de prévention employé à l'initiative de l'éleveur ou dans un cadre obligatoire. En France, plusieurs maladies bovines sont réglementées, dont la tuberculose, la brucellose, la leucose et la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR). Elles font l'objet de mesures obligatoires de prophylaxie : déclaration obligatoire des cas, dispositifs de surveillance et de vaccination de certains bovins ou troupeaux. La situation sanitaire française des maladies réglementées a été bouleversée en 2015 par la réapparition de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) de sérotype 8. Réservée dans un premier temps aux brouillards destinés aux échanges, la vaccination a alors été rendue obligatoire dans les départements hexagonaux touchés.

Au niveau national en 2015, les éleveurs allaitants ont plus souvent recours à la vaccination que les éleveurs laitiers : 60 % d'entre eux, contre 40 %. En effet, certaines maladies sont plus présentes dans les zones d'élevage allaitant. Par exemple, 90 % des troupeaux infectés par la tuberculose sont en production viande, et la prévalence de l'IBR est plus faible dans les départements à orientation laitière. Par ailleurs, l'enjeu de la vaccination contre la FCO est plus immédiat pour les élevages allaitants naisseurs, seuls les brouillards vaccinés pouvant être exportés vers certains pays.

La Bretagne est la région française où la vaccination est la moins répandue. Seul un quart des élevages, toutes orientations confondues, la pratique, contre la moitié en moyenne nationale. Cette spécificité bretonne s'explique bien sûr par son orientation laitière marquée, mais aussi par son bon statut sanitaire, y compris pour des maladies non réglementées, fruit d'un effort collectif de longue date. Les

Groupements de Défense Sanitaire (GDS) bretons ont ainsi engagé en 2000 un plan de maîtrise de la diarrhée virale des bovins (BVD), qui se poursuit actuellement par un plan d'éradication. Selon le GDS Bretagne, en 2018, 99 % des cheptels bovins bretons sont indemnes de tuberculose, brucellose, leucose, 98 % d'IBR et 87 % de BVD. L'état sanitaire des troupeaux est placé sous surveillance grâce à des analyses de sang ou de lait. Or la vaccination, provoquant l'apparition d'anticorps chez des animaux sains, compliquerait le dépistage des animaux malades.

Seulement un quart des éleveurs bretons pratique la vaccination

Part des éleveurs vaccinant par catégorie de bovins

En %	Bretagne	Reste de la France
Vaches laitières	11	30
Vaches allaitantes	10	34
Veaux de boucherie	41	36
Bovins de moins de 8 mois	13	35
Bovins de boucherie	6	20
Génisses de renouvellement	3	19
Part des éleveurs bovins vaccinant	24	57

Lecture : en Bretagne, parmi les éleveurs ayant des vaches laitières, 11 % les vaccinent (mais pas forcément de manière systématique)
Champ : tous types d'élevage

Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Source, méthodologie et définitions

L'enquête sur les pratiques d'élevage en 2015 concerne les exploitations d'élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de porcs ou de volailles. Elle renseigne sur les conditions de logement des animaux, la gestion des effluents, l'alimentation, la biosécurité et les pratiques sanitaires, les soins apportés aux animaux et l'organisation du travail. Cette enquête est la première à couvrir tous ces thèmes.

Pour les bovins, l'échantillon a été tiré dans le champ des exploitations détenant au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins. Ce seuil permet de couvrir au niveau national 96 % des bovins, 95 % des vaches laitières, 97 % des vaches allaitantes

et 73 % des exploitations ayant au moins un bovin. 9 412 exploitations ont ainsi été enquêtées entre avril et juillet 2016. Ce n'étaient pas forcément des exploitations spécialisées bovines, mais les réponses recueillies concernent uniquement l'atelier bovin.

Au niveau national, les résultats sont déclinés pour cinq types d'élevages de bovins : élevages de vaches allaitantes sans vaches laitières, élevages de vaches laitières sans vaches allaitantes, élevages mixtes avec des vaches laitières et des vaches allaitantes, élevages sans vaches avec une activité de veaux de boucherie dominante, élevages sans vaches avec une

activité d'engraissement dominante.

Pour la Bretagne, les résultats sont établis à partir des réponses de 635 exploitations ayant un élevage bovin. Ces réponses sont extrapolées pour représenter 13 526 élevages bovins, qui rassemblent plus de 90 % des bovins, la totalité des vaches laitières et les trois quarts des vaches allaitantes de la région. Compte tenu de la taille de l'échantillon et du poids de l'activité laitière, la présente étude porte uniquement sur les pratiques des élevages de vaches laitières sans vaches allaitantes, dits élevages laitiers, sauf pour l'encadré sur la vaccination (tous types d'élevage).

Pour en savoir plus

► *Agreste Bretagne – Le 4-Pages - N°1 – Février 2019 – « Les pratiques des élevages bovins bretons en 2015 - Bâtiments et gestion des effluents »*

► *Tous les résultats régionaux de l'enquête Pratiques d'élevage 2015 f: <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Resultats-regionaux-de-l-enquete,484>*

Sur le site Agreste :

► *Agreste Primeur - N°352 - Décembre 2018 - « Enquête pratiques d'élevage 2015 - Pratiques sanitaires en élevage bovin »*

► *Agreste Primeur - N°356 - Février 2019 - « Enquête pratiques d'élevage 2015 - Pratiques de stabulation et de gestion des effluents en élevages de bovins »*

► *Tous les résultats de l'enquête Pratiques d'élevage 2015 : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/>*

Le plan Ecoantibio :

<http://agriculture.gouv.fr/eoantibio>
le rapport du CGAAER sur l'évaluation du plan Ecoantibio : <http://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecoantibio-2012-2016>

Agreste, la statistique agricole



Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique

15 avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tél. : 02 99 82 22 30

- Directeur : Michel Stoumboff
- Directrice de la publication : Claire Chevin
- Rédactrice en chef et composition : Sylvie Lesaint
- Rédactrice : Kristina Frétière
- Photos : Draaf Bretagne
- ISSN : 2491-5033
- © Agreste 2019